

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MAI 2022

**Président : Serge Masbou**

**Secrétaire de séance : Michel Hénin**

**Présents : Véronique Contesse, Michel Hénin, Florie Vallet, Christophe Carsac, Lionel Carrière, Yves Favre, Vincent Sérieyssol, Sébastien Issalis, Isabelle Delaire, David Soulier, Serge Masbou**

**Absents : Pierre Gondon, Jérôme Calmettes, Cédric Macouin, Martine Mercadier**

- **Droit de préemption urbain à lever :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune sur la parcelle cadastrée section C numéro 506 à Gelles.

- **Annulation d'un titre 2021 :**

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, l'annulation du titre 264/2021 pour un montant de 2577.60€.

- **Validation des entreprises retenues dossier extension bibliothèque :**

Suite à l'appel d'offres et les conclusions de la commission d'appel d'offres, les entreprises retenues pour les travaux d'extension et d'accessibilité de la bibliothèque municipale sont les suivantes :

- Lot n°1 Terrassement-Démolition-maçonnerie : Ent. RICARD
- Lot n°2 Charpente-Ossature Bois-Couverture : Ent. Charles Charpente
- Lot n°3 Menuiserie extérieure et intérieure : Ent. Broussy
- Lot n°4 Plâtrerie isolation : Ent. Alliance
- Lot n°5 Electricité : Ent. Broussy
- Lot n°6 Plomberie-Sanitaires : Ent. AGV
- Lot n°7 Carrelage : Ent. Mertz
- Lot n°8 Peinture : Ent. JDC Peintures
- Lot n°9 : Elévateur monte personne : Ent. MYDL

- **Bail commercial :**

Le bail précaire consenti à l'entreprise ABP Motoculture arrivant à échéance, le Conseil Municipal, à la majorité (Isabelle Delaire n'ayant pas participé ni au débat ni au vote, étant concernée par le sujet), décide de donner à bail commercial au profit de l'entreprise ABP Motoculture moyennant un loyer de 250€ mensuel.

- **Régularisation enquêtes publiques (le Mas du Causse, Loupiac) :**

Suite aux enquêtes publiques déjà réalisées au Mas du Causse et à Loupiac, il s'agissait de déclasser et d'aliéner une partie du domaine public, respectivement au profit de Monsieur Hénin Michel et Madame Breil Danielle, et compte tenu du fait qu'il y a eu entre temps des donations, il convient de mettre à jour les bénéficiaires, savoir :

- Pour le Mas du Causse : Michel Hénin, Marie-Pascale Parrot et Marie-Pierre Hénin (parcelles 132A n°2095 et 2096) ; et Michel Hénin et Marie-Pascale Parrot et Vincent Hénin (parcelle 132A n°2094) : voté à la majorité du Conseil Municipal (Michel Hénin n'ayant pas participé ni au débat ni au vote, étant concerné par le sujet)
- Pour Loupiac : Robert Breil et Danielle Breil et Catherine Breil épouse Galut (parcelles 132A n°2102 et 2104) : voté à l'unanimité

- **D.E.T.R. 2022 îlot Loupiac :**

La demande initiale de subvention DETR 2022 avec un taux de 40% a reçu une réponse de l'Etat pour un taux de 30%, ce qui induit une nouvelle délibération approuvant le nouveau plan de financement :

- Montant des travaux subventionnables HT : 522 589,00 €
- Taux de subvention : 30%
- Montant de la subvention : 156 776, 70 €

Voté à l'unanimité.

- **Questions diverses :**

- ▶ Présentation de l'analyse de CALOÉ sur le choix de l'énergie pour l'îlot Loupiac : le Conseil Municipal se prononce en faveur des granules de bois.
- ▶ une discussion au sujet des projets d'éoliennes sur la commune. Serge Masbou précise que ces projets doivent être intégrés dans le PLUI et instruits par le Grand-Figeac. Le Maire n'a pas compétence en la matière.
- ▶ Une randonnée sera proposée par la commission culture le 25 juin, avec concerts dans les églises, la randonnée se terminant par un pique-nique tiré du sac.
- ▶ Le jeudi 26 juillet aura lieu le Cinétoiles à Prix. L'astro mobil sera présente l'après-midi pour proposer des lectures.

La séance est déclarée close à 23H40

